MISE EN LIGNE LE 23-01-2024

CCAS
centre communal d'action sociale

VILLE DE ROYAN
Centre Communal d'Action Sociale

N° 2024-012

DÉCISION N° 2024-012

« SECOURS GAZ »
ENI

Le Président du Centre Communal d'Action Sociale de ROYAN,

Vu l'article R.123-21 du Code de l'Action Sociale et des Familles relatif aux modalités de délégation de pouvoir du Conseil d'Administration au profit du Président,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du 22 juillet 2020, intervenue pour l'application des articles R.123-21 et R.123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil d'Administration au profit du Président ou du Vice-Président, rendue exécutoire le 24 juillet 2020 compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

DECIDE

d'accorder un secours financier exceptionnel à 1 personne, dans le cadre de la Commission Locale de Concertation du 8 janvier 2024, pour le paiement de sa facture **de gaz (ENI)** pour la somme de **321,62 €.**

La somme sera versée directement à – **ENI** – Service encaissement - TSA 71328-13205 MARSEILLE CEDEX 01.

Certifié exécutoire
compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales, le 19/01/2024
Certifié conforme
Centre Communal d'Action sociale de Royan
le 22/01/2024
Par délégation du Président
La Directrice du CCAS
Frédérique SALLES

Fait à ROYAN, le 15 janvier 2024

Le Président du Centre Communal
d'Action Sociale
Maire de Royan

Patrick MARENGO

Accusé de réception en préfecture
017-261700116-20240115-DEC-24-012-AR
Date de télétransmission : 19/01/2024
Date de réception préfecture : 19/01/2024

CCAS
61 bis rue Paul Doumer – BP 20164 – 17208 ROYAN cedex
Tél : 05 46 38 66 53 – ccas@mairie-royan.fr